



Saint Germain Infos

Juin 2026

N° 55

A la recherche d'un repreneur pour la boucherie charcuterie



Dans notre dernier Saint Germain - Infos, nous vous informions que M. Oswald Gigan, après avoir ouvert un second fonds de commerce, avait baissé le rideau de la boucherie le 30 novembre 2024 tout en restant titulaire de son bail commercial qui ne pourra être résilié qu'à la date du 1er avril 2027 conformément aux textes en vigueur. Toutefois, M. Gigan a la possibilité de vendre son fonds de commerce et un potentiel repreneur s'est présenté en début d'année. Le 8 janvier, ce candidat à l'installation informait le maire qu'il y avait beaucoup de travaux à effectuer avant de pouvoir rouvrir ce commerce. Après s'être procuré le rapport établi par les services de la DDETSPP, il a été convenu début mars que la commune financerait l'achat des matériaux nécessaires à cette mise aux normes européennes, les travaux étant réalisés par le repreneur.

Au reçu des premiers devis courant mars, la municipalité a souhaité mettre en concurrence les fournisseurs de matériaux. Début avril, le potentiel repreneur était informé que le nouveau conseil municipal qui préparait le budget 2026 s'engageait à attribuer la somme de 10 000 € pour la fourniture de matériaux ... Aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Récemment nous avons appris que le potentiel repreneur attendait, pour se prononcer, une décision judiciaire car il avait présenté une offre sur une autre boucherie actuellement en liquidation.



A l'agence postale

Depuis le 1er janvier, l'agence postale est redevenue communale. Une convention signée le 06 janvier 2026 lie désormais la commune avec La Poste jusqu'au 1er janvier 2035. Le Conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2026, a créé un nouveau poste d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 15 heures, celui-ci sera occupé à compter du 1er juillet 2026 par **Mme Patricia Boussetot**, actuellement adjoint technique 3 h/semaine. Sa formation d'employée de bureau lui a permis de postuler sur cet emploi, après avoir été formée par Mme Hoyau, adjointe administrative à la mairie. Bien connue des Saint Germinoises et habitant la commune, l'arrivée de Mme Boussetot va permettre de rétablir les anciens horaires d'ouverture à compter du 1er juillet, à savoir du mardi au samedi matin de 9 h 15 à 12 h 15.

La poste reverse à la commune une indemnité mensuelle de 1352 € pour compenser le salaire et les charges patronales de ce nouveau poste.



A la voirie, espaces verts

Présenté par la Mission Locale, **M. Florian Vicaire** a effectué un stage d'immersion professionnelle de 63 heures du 07 au 17 avril 2026 avec l'équipe technique de la commune. Ce stage s'étant révélé concluant, un emploi en Contrat à Durée Déterminée de 3 mois lui a été proposé pour la période du 20 avril au 19 juillet 2026. Conformément à la législation en vigueur, ce contrat pourra être renouvelé pour une durée équivalente.



Madame, Monsieur,

Éditorial

C'est avec une équipe en partie renouvelée (6 nouveaux conseillers) que j'entame avec confiance et passion ce quatrième mandat de maire. Après m'être interrogée sur l'opportunité de m'engager durant les 6 ou 7 prochaines années et avoir sollicité l'avis de mes collègues désireux de poursuivre leurs fonctions municipales, j'ai une nouvelle fois reçu leurs encouragements pour continuer les fonctions de premier magistrat de la commune. Je les remercie de la confiance qu'ils me témoignent et c'est avec beaucoup de plaisir, même si la tâche est quelquefois ingrate et chronophage, que je me suis une nouvelle fois engagée dans cette responsabilité. Forte de mes expériences, j'ai la conviction que notre commune possède de nombreux atouts et que la nouvelle équipe qui vous est présentée en pages 8 et 9, aura à cœur de poursuivre le développement harmonieux de la commune tout en apportant de nouveaux services à nos concitoyens. Œuvrer pour le bien de tous, c'est le thème essentiel qui fédère les membres de cette nouvelle équipe.

À l'ère du « tout numérique », de nombreuses communes choisissent de ne plus élaborer de bulletin municipal. Considérant que tous nos habitants ne sont pas forcément des adeptes de la communication numérique et des réseaux sociaux, nous avons décidé de maintenir la parution semestrielle de cette revue. Les collectionneurs du bulletin municipal s'en réjouiront.

Bonnes vacances à Tous !

Danièle MARY

Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre

Bien vivre ensemble ...

À Saint Germain de la Coudre, le « bien vivre ensemble » se cultive au quotidien : on se salue dans les rues du bourg, on s'entraide entre voisins ou entre générations, on partage un verre ou un café au bar, on échange les bonnes rumeurs sur les fauteuils du salon de coiffure, on se réjouit en pénétrant chez nos nombreux commerçants, on savoure sa chance d'avoir « à porter de main » des professionnels de santé si efficaces, parfois on peut même se prêter un tracteur ... La liste pourrait être plus longue ... C'est comme ça que tout commence !

Bien vivre ensemble, c'est aussi transmettre, préparer l'avenir, sans oublier de fêter tout ce qui peut se fêter ! Quelle chance de vivre dans un village aussi dynamique et dans un environnement aussi privilégié. C'est le « travail » de tous, avec l'exemple des plus seniors aux plus jeunes, des locaux comme des accourus, et c'est bien sûr l'objectif final de toute bonne équipe municipale qui se respecte. Les réunions municipales doivent aussi être un exemple de cette volonté de bien vivre ensemble, de représenter tous les habitants de la commune et de favoriser le bien être et le bien vivre ensemble, avec efficacité certes mais surtout avec écoute et convivialité.

Tout au long de ce bulletin municipal se dégagent des actions et des projets qui doivent continuer à contribuer à cet objectif commun : ***Bien vivre ensemble !***

SOMMAIRE

En couverture : le charme séculaire de la Fresnaye.

P 2 : La boucherie. A l'agence postale. À la voirie, espaces verts.

P 3 : Editorial - Bien vivre ensemble.

P 4 : Les réunions du Conseil Municipal du mandat précédent. - Elections municipales.

P 5 : Les événements du semestre : vœux du Maire, décorations, salle Lucien Pottier.

P 6 : une nouvelle centenaire.

Le compte financier unique de la commune.

P 7 : Le nouveau conseil et ses premières décisions.

P 8 et 9 : Le trombinoscope et les fonctions de chaque élu.

P 10 : Les élections du maire et des adjoints. Le budget primitif 2026.

P 11 : Le charme séculaire de la Fresnaye.

P 12 : 8 mai 2026. La Visite du Dr Barczi.

P 13 : Le calvaire.

P 14 : Le Comité des Fêtes.

P 15 : Générations mouvement.

P 16 : Ecole des Cormiers - Passeport Orne Civisme.

P 17 : Des nouvelles de la MAM.

P 18 : La Société Philharmonique - Association Sportive Germinoise.

P 19 : Etat-civil - recensement de la population - stationnement.

P 20 : Essaim d'abeilles - Actualités du manoir de la Fresnaye - horaires secrétariat mairie.

* pouvoir à	15 décembre 2025	12 Janvier 2026	16 Février 2026	Danièle Mary, Maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication dans le mandat 2020/2026.
Danièle Mary	X	X	X	
Jean-Fred Crouzillard	X	X	*M. Boulay	
Alain Grospiron	X	Absent	*S. Poitrimol	
Thomas Joubert	* D. Mary	X	X	
Christine La Louze	* M. Mary	X		
Philippe Roussel	* J.F. Crouzillard	Absent	*D. Mary	
Martine Boulay	X	X	X	
Patricia Guérin	X	X	*M. Mary	
Kévin Fouquet	Absent	Absent	Absent	
Michaël Pfeuffer	X	X	X	
Michel Mary	X	X	X	
Frédérique Paga-Guerra	X	X	X	
Isabelle Amato	Absente	* D. Mary	X	
Pauline Renou	* M. Boulay	X	X	
Sandrine Poitrimol	* A. Grospiron	X	X	

Délibérations majeures

15 Décembre 2025

- Aménagement garage 2 Place Pierre Veau : demandes de subventions.
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (rapport n° 7).
- Convention avec CdC pour intervention agents communaux au Pôle santé.
- Cession de portion chemin lieudit « Le Bignon ».

12 Janvier 2026

- Adhésion à la 3ème Charte du Parc Naturel Régional du Perche.

16 Février 2026

- Comptes financiers uniques 2025 et affectation du résultat pour le budget de la commune, la station service et le service assainissement.
- Approbation du plan de financement du projet de transformation de l'ancien garage automobile 2 place Pierre Veau.
- Mise à disposition bureau espace Bru.
- Faisabilité de l'installation d'un ou de deux cabinets dentaires.

Elections municipales
15 mars 2026

Inscrits : 655

Votants : 330

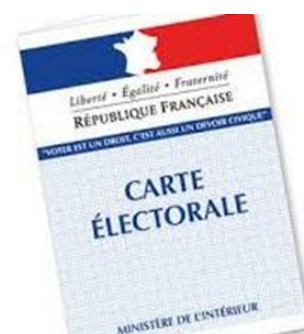
Blancs et nuls : 48

- dont 41 bulletins présentant des noms rayés.

Suffrages exprimés : 249

Ces élections municipales ont été marquées par le changement du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants, le scrutin plurinominal à deux tours ayant été remplacé par un scrutin paritaire proportionnel à deux tours.

Une seule liste ayant été déposée, les membres du conseil municipal ont tous été élus dès le 15 mars 2026.



Les évènements du début d'année

Les vœux du maire

En ce 10 janvier 2026, c'était la foule des grands jours à la salle des fêtes ! Entre 130 et 140 Saint-germinoises sont venus assister à la présentation des vœux. Faire le point sur les actions réalisées ou engagées en 2025, énoncer les premiers projets de 2026, échanger avec les habitants de la commune, quelques voisins, et les acteurs de la vie associative ou professionnelle, tels étaient les thèmes de cette soirée.



Ce fut l'occasion de remettre **la médaille Régionale, Départementale et Communale** aux conseillers qui ont choisi de consacrer une grande partie de leur temps libre et/ou de loisirs pour l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.



Madame Bruneau, conseillère départementale a remis à M. Michel Mary, élu pour la 1ère fois le 18 juin 1995, la médaille échelon vermeil.

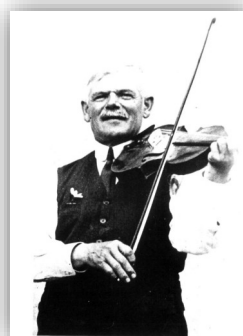
Monsieur Jean-Fred Crouzillard, maire-adjoint a remis à Mme Danièle Mary, élue depuis le 18 mars 2001, la médaille échelon argent.

Monsieur Alain Grospiron, second maire-adjoint a remis à Mme Christine La Louze, élue aussi depuis le 18 mars 2001, la médaille échelon argent.

Cette soirée donna également l'occasion aux membres du Conseil Municipal d'exécuter la volonté testamentaire de Mme Eliane Drzymala de donner à la salle des fêtes le nom de son grand-père, M. Lucien Pottier, violoniste et entrepreneur de bals.

Puis le maire remercia chaleureusement les membres du Conseil Municipal et du CCAS qui, à ses côtés, ont participé à la vie de la commune. Elle remercia également les présidents et les membres des associations ainsi que les agents de la commune.

La soirée se clôtura par un verre partagé accompagné des traditionnelles chouquettes ...



**SALLE
LUCIEN POTTIER**
1876 - 1946
Entrepreneur de bals



Excédent de fonctionnement au
01.01.2025

224 090.04 €

Dépenses 2025

602 504.35 €

Recettes 2025

690 353.99 €

Excédent de fonctionnement au
31.12.2025
311 939.68 €

Excédent d'investissement au
31.12.2025
140 820.06 €

Soit un excédent global de clôture de
460 950.13 €
au 31/12/2025

+42 695.80 €
à percevoir,
-94 412.79 €
à régler
au titre des restes à réaliser

Excédent réel :
401 042.75€

La commune n'a pas oublié l'anniversaire de Mme Hameau

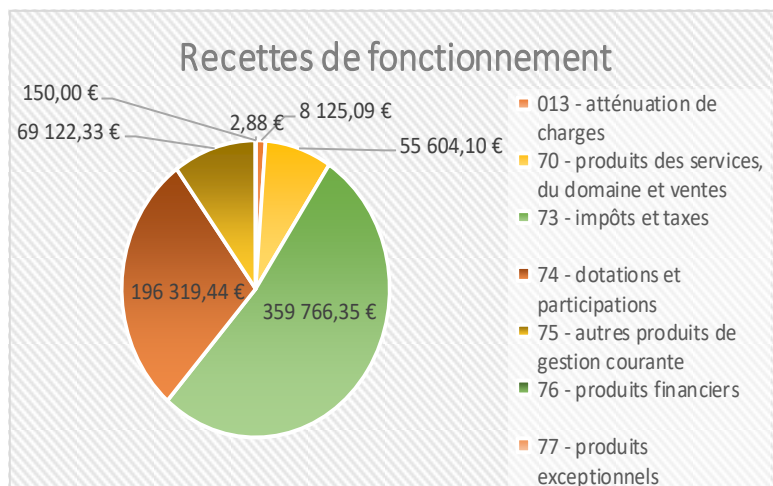
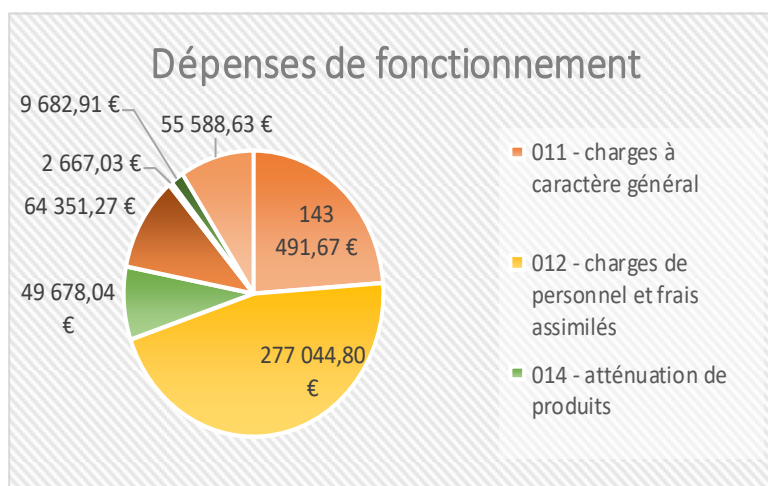
Accompagnée de Jean-Fred Couzillard, alors premier adjoint, Danièle Mary a visité le 11 janvier 2026 à l'Ehpad de Bellême où elle réside depuis quelques mois madame Solange Hameau née Cléradin, pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Mme Hameau est née à Saint Germain de la Coudre le 11 janvier 1926 au lieudit « La Trotterie » et s'est mariée le 22 octobre 1946 avec Jean Hameau.

De leur union sont nés trois garçons : Jean-Louis, Gérard, Philippe.



Le compte financier unique de la gestion comptable 2025 a été voté à l'unanimité le 16 février 2026 :



Les plus importantes dépenses d'investissement réglées en 2025 ont été :

- Acquisition terrain pour parking avenue de la République : 15 091.31 €
- Aménagement d'un parking : 41 086.80 €
- Eclairage public nouveau lotissement : 13 734.60 €
- Achat véhicule Kangoo : 16 370.76 €
- Réfection toiture 1 rue G. de Courson : 18 339.79 €
- Ravalement façade 1 rue G. de Courson 2 855 €
- Voirie et réseaux divers lotissement pour 85 171.04 €
- L'enduit bicouche à l'arrière de la salle Lucien Pottier pour 12 149.62 €

* pouvoir à	20 mars	30 mars	27 avril
Danièle Mary	X	X	X
Thierry Charon	X	X	X
Martine Boulay	X	X	X
Alain Grospiron	*M. Boulay	X	D. Mary
Patricia Briolant	X	X	X
Frédérique Paga-Guerra	X	X	X
Isabelle Amato	D. Mary	X	X
Philippe Jarrié	X	X	X
Michaël Pfeuffer	X	X	X
Cécile Sotteau	X	X	X
Sandrine Poitrimol	X	X	X
Fabien Daboville	X	X	Absent
Thomas Joubert	X	X	*C. Sotteau
Pauline Renou	X	X	X
Malcom Da Veiga Monteiro	X	Absent	X

Les noms des conseillers municipaux apparaissent dans l'ordre du « Tableau du Conseil Municipal » conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

Le maire

Les adjoints

Les conseillers municipaux du plus âgé au plus jeune.

Délibérations majeures du Conseil Municipal

20 Mars 2026

- ◇ Installation du nouveau Conseil Municipal
- ◇ Election du maire
- ◇ Détermination du nombre d'adjoints
- ◇ Election des adjoints (scrutin de liste paritaire)
- ◇ Lecture de la Charte de l' élu local
- ◇ Délégations consenties au maire
- ◇ Indemnité de fonction des adjoints

- ◇ Commune Budget primitif 2026
- ◇ Désignation proposition membres CCID
- ◇ Remboursement acompte location de salle
- ◇ Rupture de bail pizzeria

30 Mars 2026

- ◇ Constitution des commissions municipales
- ◇ Règlement intérieur du Conseil Municipal
- ◇ Désignation des représentants de la commune aux divers organismes et syndicats intercommunaux
- ◇ Attribution d'une indemnité au conseiller municipal délégué
- ◇ Création d'un poste d'agent administratif 15/35 pour agence postale
- ◇ Fixation du prix de vente propriété communale n° 2 lieudit Beau midi
- ◇ Budget primitif 2026 Assainissement
- ◇ Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement

Subventions attribuées lors du vote du budget 2026 :

Association Sportive Germinoise	500 €
Générations mouvement St Germain-Gémages	650 €
Football Club Pays Bellêmois	60 €
Association sportive Collège Yves Montand	45 €
L'outil en main du Pays Bellêmois	50 €

Taux communal
sur le foncier bâti

44.09 %

Taux communal
sur le foncier
non bâti

31.35 %

Taux maximum
autorisé
sur le foncier bâti

118.21%

Taux maximum
autorisé
sur le foncier
non bâti

113.17 %

27 avril 2026

- ◇ Station service : Budget primitif 2026
- ◇ Subventions aux associations
- ◇ Fiscalité 2026 - vote des taux communaux



Danièle MARY

MAIRE



Présidente de droit de toutes les commissions municipales.

Présidente du CCAS

Quatrième vice-Présidente de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand avec délégations pour la gestion de l'urbanisme, la mise en place du PLUi, le « SPANC » et « Gémapi » + commissions finances, voirie, travaux équipements, comité de fonctionnement des écoles, santé, mobilités.

Deuxième vice-Présidente du SICTOM en charge de la comptabilité et des finances.

Membre du bureau de l'Association des Maires de l'Orne.

Membre de l'Association des Maires Ruraux de l'Orne.

1ère vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Déléguee de la commune au TE61.

Membre du SIAEP Perche Sud.

Correspondante sécurité routière.

Trombinoscope et fonctions des Élus.

Thierry CHARON - 1er Adjoint



Délégation pour : la comptabilité publique, la gestion et le suivi de la station-service, la voirie communale et communautaire, information et sensibilisation en matière de sécurité civile (incendie et secours), et tous dossiers pour lesquels le Maire se trouverait directement concerné.

Commissions : finances, travaux et bâtiments communaux, information et communication, CAO, CNAS, TE61 (suppléant).

CDC : Membre du Conseil Communautaire et des commissions finances-mutualisation, attractivité, voirie, travaux équipements.

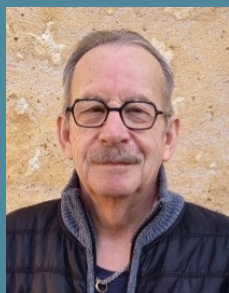
Martine BOULAY - 2ème Adjointe



Délégation pour : le suivi des chemins de randonnées, le suivi des approvisionnements de la station service (suppléante), les fêtes et cérémonies.

Commissions : finances, travaux et bâtiments communaux, voirie et réseaux, CAO, membre du CCAS, membre du SIAEP Perche Sud.

Alain GROSPIRON



Conseiller délégué à

la gestion de la salle Lucien POTTIER (état des lieux et remises de matériels).

- Finances
- Travaux et bâtiments communaux

Patricia BRIOLANT



- Finances
- Travaux et bâtiments communaux
- Voirie et réseaux
- CAO (suppléante)
- Membre du CCAS

Frédérique PAGA-GUERRA



- Finances
- Information et communication
- CAO (suppléante)
- Membre suppléante du SIAEP Perche Sud
- Membre PNRP (3ème Charte)
- Commission Élaboration Médiathèque à la CdC

Isabelle AMATO



- Finances

Philippe JARRIÉ



- Finances - Information et communication
- Membre du CCAS
- Comm. Mobilités CdC

Mickaël PFEUFFER



- Finances
- Délégué défense

CAO = Commission d'Appel d'Offres

Te61 = Territoire Energie Orne

SIAEP = Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale

CNAS = Comité National d'Action Sociale (pour les agents territoriaux)

Cécile SOTTEAU



- Finances - Voirie et réseaux - Information et communication - Membre du SIAEP (suppléante)
- Enfance, jeunesse, petite enfance (CdC)

Sandrine POITRIMOL



- Finances - Travaux et bâtiments communaux - Voirie et réseaux
- CAO
- Membre du CCAS

Fabien DABOVILLE



- Finances - Travaux et bâtiments communaux
- Membre suppléant PNRP (3ème Charte)

Six élus ont choisi de cesser en 2026 leurs fonctions municipales :

Michel Mary

5 mandats

(31 ans)

Christine La Louze

4 mandats

(25 ans)

Jean-Fred Crouillard

Kévin Fouquet

2 mandats

(12 ans)

Philippe Roussel

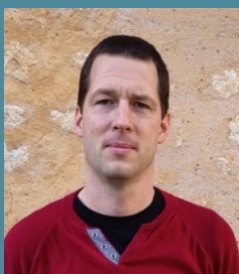
Patricia Guérin

le temps d'un mandat

(6 ans).

Merci à eux pour leur investissement et le temps qu'ils ont consacré à l'action municipale.

Thomas JOUBERT



- Finances - Voirie et réseaux
- CAO (suppléant)

Pauline RENOU



- Finances - Travaux et bâtiments communaux

Malcom DA VEIGA MONTEIRO



- Finances - Information et communication

Nombre
maximum
d'adjoints :
30 %
de l'effectif
du conseil
municipal
soit
4 adjoints

La nouvelle équipe a
voté son 1er budget
le 27 avril 2026.

La section de
fonctionnement
s'équilibre
en recettes et
en dépenses à
998 651.68 €

La section
d'investissement
s'équilibre
en recettes et
en dépenses à
1 026 671.19 €

L'élection du Maire et des Adjoints

À l'issue du 1er tour des élections municipales, les 15 candidats de la liste « *Une équipe engagée, une commune qui avance* » ont été élus le 15 mars 2026.

Le premier Conseil Municipal devait impérativement se tenir entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2026.

Danièle Mary, seule candidate, a été renouvelée dans la fonction de maire par un vote unanime, à bulletins secrets.

À l'unanimité, et toujours à bulletins secrets, le Conseil Municipal a décidé que le nombre d'adjoints serait fixé à 2.

L'élection des adjoints se faisant désormais au scrutin de liste paritaire, une seule liste s'est présentée.

À l'issue du vote à bulletins secrets, **Thierry Charon** et **Martine Boulay** ont été élus par 13 voix (2 bulletins blancs). Ils prennent respectivement les places de premier adjoint et de seconde adjointe.



Les prévisions budgétaires pour 2026

Comme chaque année, les programmes de travaux non commencés ou non achevés au 1er janvier sont repris dans le budget. Il s'agit essentiellement de :

- La transformation de l'ancien garage automobile 2 place Pierre Veau en un commerce, une agence postale et 2 logements
- La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Rue de l'église
- L'installation d'une douche au rez de chaussée du logement 1 rue Germaine de Courson
- Le solde des travaux d'engazonnement au nouveau lotissement
- La fin des travaux d'aménagement du nouveau parking

De nouvelles provisions budgétaires y sont inscrites pour :

- La mise en place d'un système de sauvegarde externalisé
- La transformation du cabinet médical en cabinet dentaire, en liaison ou non avec la Communauté de Communes
- L'acquisition d'une tondeuse autoportée et de matériels pour l'atelier
- L'acquisition d'un drapeau anciens combattants
- L'installation d'un nouveau fourneau au restaurant scolaire

Cette liste n'est pas exhaustive, une réflexion sera également menée pour l'installation d'une vidéo protection, l'accroissement du parc des illuminations de fin d'année, le changement de la pompe à l'entrée du cimetière etc.

Les faits marquants depuis les élections municipales



Un géant du Perche officiellement inauguré au manoir de la Fresnaye

Samedi 25 avril dernier, la commune a vécu un moment particulièrement marquant de son histoire patrimoniale, avec l'inauguration officielle de l'arbre remarquable du manoir de la Fresnaye. Parmi les personnalités venues saluer ce géant végétal figuraient l'animateur de télévision Stéphane Bern, Georges Feterman, président de l'association Arbres Remarquables de

France, Anick Bruneau, présidente du Parc naturel régional du Perche, Christophe de Balorre, président du Conseil départemental de l'Orne, ainsi que Danièle Mary, maire de Saint-Germain-de-la-Coudre. Leur présence a souligné l'importance patrimoniale, écologique et culturelle de cet arbre hors du commun.

Situé dans le domaine du manoir de la Fresnaye, propriété de Laëtitia et Denis Guillemain, ce charme constitue aujourd'hui un véritable monument vivant. Selon les estimations des spécialistes et les traditions locales, il aurait été planté à la fin du XVI^e siècle, à une époque charnière de l'histoire de France. Le royaume sort alors des guerres de Religion, et le sacre d'Henri IV en 1594 marque le début d'une période d'apaisement et de reconstruction. C'est dans ce contexte que Mathurin de Fontenay, alors seigneur de la Fresnaye, aurait planté ce charme, symbole de paix retrouvée.

Depuis cette origine supposée, l'arbre a traversé les siècles. Il a vu défiler les grandes périodes de l'histoire française : le Grand Siècle, les bouleversements de la Révolution, les transformations du monde rural du XIX^e siècle, puis les profondes mutations du XX^e siècle. Le manoir de la Fresnaye, au cœur de ce domaine, a lui aussi accompagné ces évolutions, restant un marqueur fort de l'organisation rurale et sociale de la commune.

Aujourd'hui Laëtitia et Denis Guillemain, perpétuent cette continuité historique. Leur engagement permet de préserver un ensemble paysager remarquable, dont le charme constitue la pièce maîtresse. Par ses dimensions exceptionnelles et sa longévité, il est désormais reconnu comme le plus ancien et le plus imposant charme connu en France. Au-delà de sa taille, cet arbre impressionne par sa présence. Il n'est pas seulement un élément du paysage, mais un véritable témoin vivant du temps long. Son tronc, ses branches et sa silhouette portent en eux la mémoire silencieuse des générations qui se sont succédées en ces lieux.

Cette inauguration du 25 avril dernier vient ainsi consacrer la reconnaissance collective de ce patrimoine exceptionnel. Elle marque une étape importante dans la valorisation du site de la Fresnaye et dans la sensibilisation à la richesse des arbres remarquables, qui constituent des repères essentiels de notre histoire commune.

Mais un arbre remarquable ne se contente pas de raconter le passé, il nous invite aussi à préparer l'avenir. C'est dans cet esprit de transmission que Laëtitia et Denis Guillemain ont souhaité poser un acte symbolique, en invitant les personnalités présentes à prendre la bêche pour planter un nouvel arbre : un cormier, une essence aujourd'hui en voie de disparition, qui incarne à sa manière la fragilité mais aussi la résilience de notre patrimoine vivant.



Description du
« Charme commun »
Carpinus betulus
(Wikipédia)

Tronc canelé
Houppier régulier
avec un feuillage
dense et clair
Fleurs en chatons
Croissance lente
Bois homogène, blanc
ivoire, très dur
à travailler, sensible
aux insectes et aux
champignons



Utilisations :
(Wikipédia)
Bois de chauffage
Pâte à papier
Bois d'œuvre
(rarement)
Emplois spéciaux :
Pièces de jeux,
manches d'outils,
étals de boucher etc
Arbre d'ornement
et d'alignement

Le 8 mai 1945,
à Reims et à Berlin,
l'armée de
l'Allemagne nazie
capitulait
sans condition,
aux côtés des Alliés
britanniques, améri-
cains et soviétiques.

« Il n'y aura pas
de paix
sur cette planète
tant que les droits de
l'homme seront violés
en quelque partie du
monde que ce soit ».

René Cassin
Prix Nobel de la Paix

La commémoration du 8 mai 1945



« s'échapper » quelques jours pour bon nombre de nos concitoyens.

Un remerciement tout particulier aux familles qui ont participé à la cérémonie commémorative le jeudi 8 mai dernier, journée intégrée dans un grand week-end permettant de



Comme le mentionnait le message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre : « nous assistons, aujourd'hui, à la banalisation d'idées qui nous ont amené aux abominations de la Deuxième Guerre mondiale. Au mépris des enseignements du passé, fanatisme religieux, terrorisme, réveil des nationalismes, retour des empires, et retour de la guerre aux Quatre coins du monde nous rappellent que la Paix et la Liberté ne sont jamais définitivement acquises ».

81 ans se sont passés depuis cet armistice, il est de la responsabilité de chacun d'entretenir ce devoir de mémoire.

La visite du Dr Emese Barczy

Courant avril le cabinet de recrutement Ceteris qui nous avait permis de connaître notre médecin généraliste le Dr Puf, faisait savoir à la CdC qu'une dentiste exerçant actuellement en Roumanie pouvait être intéressée pour s'installer sur notre territoire. Sébastien Thirouard, vice-président à la CdC en charge de la santé, étant informé de notre projet de transformation de l'ancien cabinet médical communal en cabinet dentaire, contactait aussitôt le maire. La CdC ayant aussi pour projet d'aménager un cabinet dentaire à l'étage du pôle de santé de Céton, un contact fut également pris avec le maire de Céton.

C'est ensemble, lors d'un échange en visio le 17 avril dernier, que nous avons fait connaissance avec le Dr Barczy.

Très intéressée par la découverte de nos communes, elle décidait de venir nous rendre visite du 29 au 31 mai.

Par mail reçu le 4 juin, le Dr Barczy a confirmé son intention de s'installer avec son époux à Saint-Germain-de-la-Coudre. Elle souhaite également s'impliquer dans le projet de Céton pour y intégrer un collaborateur. Cette décision nous enchante.

Nous allons engager dans les meilleurs délais les travaux nécessaires à la transformation du bâtiment situé 11 avenue de la République en cabinet dentaire. Il faudra bien sûr que le Dr Barczy obtienne de son côté l'autorisation d'exercer qui lui sera délivrée par le Conseil de l'Ordre des Chirugiens dentistes.

La commune devra prendre en charge durant 6 mois le coût de l'hébergement du Dr Barczy.

Si vous connaissez un logement à louer qui serait disponible dans quelques mois, avec un jardin, n'hésitez pas à en informer la mairie.



Le calvaire

Le samedi 07 décembre 2024, alors qu'un paroissien tentait de nettoyer la statue du Christ, située au carrefour de la rue du Clos et de la rue de l'Église, la croix, rongée par l'âge, céda et tomba au sol. Le maire aussitôt informé, a de suite fait procéder à son retrait de la voie publique et entreposer l'ensemble dans un endroit clos, évitant ainsi tout pillage ou dégradation de la statue en fonte.

Le 29 mars 2026, avec l'accord du maire, un collectif de gens habités par le même désir de revoir cet élément du patrimoine culturel reprendre sa place prenait en main cette restauration.

Avec le concours d'un agriculteur disposant d'une fourche sur son tracteur, la statue fut chargée sur une remorque. Il fut alors découvert que le bras gauche du Christ, cassé antérieurement à la chute de la croix, avait déjà fait l'objet d'un rafistolage. Il ne pouvait alors être envisagé une nouvelle réparation de fortune ... Faire exécuter cette soudure par une entreprise spécialisée aurait coûté entre 400 et 600 € ! Les bénévoles se sont alors résignés à tenter d'exécuter eux-mêmes cette soudure. La sculpture fut exposée dans l'église de Saint-Germain-de-la-Coudre lors de la messe des Rameaux. Un appel à la générosité des paroissiens fut lancé et des dons affluèrent pour contribuer à cette restauration qui se voulait qualitative.

Il convenait alors de faire décaper les multiples couches de peinture qui recouvraient la statue. L'entreprise LMPI de Saint-James-sur-Sarthe, spécialisée dans l'élaboration d'éléments de structure constituant les plates-formes pétrolières en mer du Nord, a accepté d'effectuer cette tâche et refusa toute rémunération, son responsable déclarant : « Je n'ai pas l'habitude de faire payer Dieu. »

Deux jours plus tard, avec la même réponse, il accepta d'entreprendre la peinture de la statue. Sous les encouragements des passants, il fallut extraire du fond de la stèle en béton le reste du bois. Bien qu'un chêne local ait été proposé, il fût choisi d'acheter 2 poutres âgées d'une quarantaine d'années. Un bénévole s'est chargé d'aller les chercher à Granville dans la Manche. Après avoir retiré le maximum de corps étrangers (clous et autres vis), la scierie Germond, à Nocé, a accepté de prendre le risque de retailer ces poutres, en espérant ne pas détériorer leur ruban de scie. Le chef d'entreprise a offert ce travail en disant : « Dieu me le rendra. » Un don lui a été remis pour que les membres de l'entreprise puissent trinquer à cette œuvre.

Le collectif a poursuivi son action en faveur de la réinstallation de la croix ... Cette dernière devrait retrouver son emplacement rue du Clos le samedi 4 juillet prochain. Chacun espère que les affres des éléments naturels ne viendront pas trop rapidement endommager cet élément du patrimoine religieux brillamment restauré.



Le Conseil Municipal remercie les organisateurs de cette action citoyenne qui a permis de remettre en état ce calvaire sans que les finances de la commune en soient impactées.

Aux dernières nouvelles, la bénédiction du calvaire restauré devrait intervenir le dimanche 20 septembre prochain en présence de l'Évêque de Sées.



Le Comité des Fêtes

La météo était au rendez-vous pour la seconde « Rando gourmande » organisée par l'association.

Venant pour certains de Tours, Luisant ou Authon du Perche, Mortagne au Perche, Saint Pierre des fleurs 27, de la commune ou des environs, ce sont avec les organisateurs plus de 160 personnes qui ont déambulé sur les chemins et routes locales. Trois circuits étaient proposés au départ de la salle Lucien Pottier : 10, 15 et 20 kms avec trois points de ravitaillement en cours de rando.

Remise des tickets
au départ



Apéro près de l'église
à Gémages



Entrée servie au parking
de la Pierre Procureuse



Plat principal servi
aux « Petites Moutonnières »

De vifs remerciements sont adressés à monsieur Fernand Mauron qui a accepté de mettre son terrain à la disposition du comité des fêtes pour cette manifestation, l'emplacement initialement envisagé près du haras des Moutonnières étant resté trop humide à la suite des orages des jours précédents.



Le dessert fût servi à la salle Lucien Pottier.

La prochaine « Rando gourmande » aura lieu le 23 mai 2027. Retenez dès aujourd'hui la date !

Et Rendez-vous à la Brocante le 18 Octobre !



Générations mouvement

Le club des Aînés Ruraux Générations Mouvement St Germain de la Coudre/ Gémages a une nouvelle fois démarré l'année avec une activité soutenue. En témoignage la participation très régulière des adhérents aux différentes animations proposées : clubs du jeudi après-midi, marches mensuelles, bowling, concours de belote, danse en ligne et voyages.

Au cours de ce premier semestre, les activités suivantes ont été organisées :

Le 15 janvier 2026, l'**assemblée générale** de notre club, a confirmé la nette progression du nombre d'adhérents, soit 63 adhésions en 2026.

Tous les membres du bureau ont été reconduits, et nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles personnes en son sein. La liste du bureau est consultable sur le panneau d'affichage de la salle des fêtes.

Les clubs du jeudi après-midi connaissent une fréquentation en hausse. En moyenne 25 personnes (voire plus) s'y retrouvent régulièrement pour jouer à la « belote » ou à d'autres jeux de société et partagent un goûter.

Le 27 mars, le second **Concours de belote** a connu un franc succès avec 76 participants venus se confronter à ce jeu si cher aux Percherons. Ouvert à tous, cet événement contribue à faire connaître notre club et à susciter de nouvelles adhésions. Le prochain concours aura lieu le 9 octobre 2026, retenez la date !

31 personnes amatrices de douceurs sucrées se sont retrouvées au **goûter gourmand** du 9 avril pour partager un moment chaleureux. Prochain goûter gourmand le 10 septembre 2026.

La marche mensuelle cantonale, organisée le 12 mai sur la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre, a réuni de nombreux marcheurs GM canton à la découverte d'un parcours de 8 km sur nos sentiers. Le repérage du parcours a été effectué par les membres de notre bureau.

Journée de la forme : organisée par le canton le 5 juin à Mâle cette journée est placée sous le signe du partage avec marche, repas champêtre, chorale, jeux et danse l'après-midi. Cette marche annuelle est ouverte à tous, n'hésitez pas à vous renseigner dès l'affichage dans nos commerces.

Voyage cantonal à Autrèche : le 19 juin, une vingtaine d'adhérents de St Germain de la Coudre ont participé à ce voyage repéré par notre club en 2025. Au programme un safari en petit train, déjeuner à l'auberge puis visite d'une verrerie d'art avec démonstration de soufflage de verre, une croisière en fin d'après-midi termina cette journée. Ce voyage cantonal d'un jour est proposé en fin d'année et affiché à notre club du jeudi.

Comme vous pouvez le constater, il y en a pour tous les goûts : n'hésitez pas à nous rejoindre, quel que soit votre âge, vous y trouverez certainement une activité qui vous plaira.

A retenir le repas dansant de Noël le 10 décembre 2026.

Enfin, notre club a une pensée émue pour notre amie et adhérente de longue date Jeanine Papillon qui vient de nous quitter.



Monique Rothgangl et Béatrice Postric

L'école des Cormiers

« La Seconde Guerre Mondiale : le devoir de mémoire »



Au mois de mai, les élèves de CM1/CM2 de l'école des Cormiers sont allés au Mémorial de Caen pour clôturer le travail sur les Guerres Mondiales mené en classe et pour se sensibiliser davantage sur des sujets comme les dictatures ou encore le génocide des juifs.

Ils ont été conduits dans le musée par un guide et ont été confrontés à des témoignages, des photographies et des objets de déportés juifs emportés dans les camps de concentration.

Ils sont aussi allés dans le cimetière américain situé à Colleville-sur-Mer. Ils ont observé de

nombreuses tombes : une pour chaque soldat mort au combat durant le débarquement des alliés.

(Article écrit par les élèves avec l'aide de la maîtresse)

Passeport Orne Civisme

Maxence, jeune Saint-Germinoise et élève de 6^{ème} au collège Yves Montand s'est porté volontaire pour participer au Passeport Orne Civisme organisé par le Conseil Départemental.

Cette 5^{ème} édition, lui a permis de relever **5 défis civiques** :

Sauver une vie : découvrir le métier de sapeur-pompier et être formé aux gestes de premiers secours (SDIS Alençon)

Donner de l'air à notre planète : observer et préserver la biodiversité, découvrir un patrimoine géologique exceptionnel, respecter le patrimoine paysager, inventorier et protéger des espèces en voie de disparition (Parc Naturel Régional et Géoparc mondial Unesco Normandie Maine – Carrouges)

Se mobiliser pour un monument historique : Château de Médavy - découvrir l'exceptionnelle mobilisation des propriétaires et des artisans locaux suite à l'incendie de ce patrimoine. Des talents au service de la sauvegarde, de la préservation puis de la restauration du site.

Découvrir les missions des chiens d'assistance : destinés à accompagner des personnes en situation de handicap, ces chiens apportent une aide technique (ramasser un objet, ouvrir une porte, ...) et sont un soutien moral précieux pour leur bénéficiaires. Découverte de leur rôle et de leur éducation pour collaborer en toute confiance avec l'humain (centre Handi'chiens Alençon).

Se souvenir pour ne pas oublier notre histoire : Mémorial de Montormel – mieux comprendre la fin de la Bataille de Normandie et la victoire des forces alliées. Dépôt d'une gerbe de fleurs.

Ces 5 ateliers ont eu lieu les mercredis après-midi 04 mars, 8 avril, 29 avril, 20 mai et 10 juin 2026. Entièrement gratuits et avec transport inclus (départ du collège), inscris-toi dès la rentrée pour la 6^{ème} édition sur civisme.orne.fr ! (places limitées à 50 collégiens du département).



Des nouvelles de la MAM

L'équipe de la Mam est toujours aussi heureuse d'accueillir les petits curieux avec une structure toujours complète.

Nous avons poursuivi régulièrement nos sorties au Relais Petite Enfance de Bellême, avec différentes thématiques proposées : motricité, éveil musical, raconte tapis, des moments appréciés par nos loulous.

Hélène Borraccino de l'association Trans'histoire est venue à plusieurs reprises nous raconter des histoires avec ses tapis, ses accessoires et ses chansons.

Nous sortons aussi dans le village dire bonjour aux riverains que nous croisons mais aussi pour apprendre à se déplacer en ville comme des grands.

Nous proposons régulièrement aux enfants des activités manuelles et sensorielles (peinture, pâte à modeler, transvasement de graines, collages...), il est aussi important de laisser les enfants jouer librement entre eux.

Nouveauté, depuis septembre, nous réalisons souvent de bons gâteaux pour le goûter équilibré que la Mam prépare avec un fruit frais de saison ou compote selon l'âge, un laitage et un produit céréalier de qualité (Boulangerie LESUEUR de St Germain ou « fait maison »).

Nous avons aussi préparé des petits présents pour les fêtes des mamans puis des papas ainsi que la fête de la MAM le 19 juin 2026, soirée conviviale partagée avec nos parents employeurs.

Depuis quelques mois, nous travaillons à 3 assistantes maternelles. Nounou Alisson nous a préparé une jolie surprise, un petit garçon au doux nom d'Alézio a vu le jour le 27 mai 2026 pour le plus grand bonheur de sa famille. Après quelques mois à profiter de son bout'chou, nous attendons son retour avec impatience.

Nous précisons qu'à ce jour, il nous reste une seule place pour la rentrée de septembre 2026 puis 3 places pour janvier 2027. N'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail en laissant vos coordonnées mamlespetitscurieux@gmail.com ou par téléphone 02 14 21 18 85.

A noter notre prochaine bourse aux jouets et puériculture le dimanche 8 novembre 2026.

L'équipe de la MAM



La Société Philharmonique

Ce fût un beau moment pour les spectateurs et musiciens que le concert que nous avons donné le 9 mai dernier à Val au Perche. Concert où nous recevions une accordéoniste Delphine Gautreau, avec qui nous avons partagé un morceau écrit pour l'occasion par notre chef Jean-Frédérique Lefebvre, et en première partie Ivan Payonne, chanteur, auteur compositeur voisin que nous avons accompagné sur un de ses titres. Ce fût aussi l'occasion de jouer de sympathiques morceaux de notre répertoire: Taylor Swift, Bruno Mars, et toujours des bandes originales comme Black Panther,

Beetlejuice, Baba Yetu etc ...

Si vous êtes musicien, débutant ou expérimenté, nous vous accueillerons avec plaisir pour jouer ensemble.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des répétitions les samedis matin à 10 h, à la salle des fêtes de St Germain. Renseignements au 06 03 71 02 56.

Prochain rendez-vous pour nous écouter : le 12 juillet à Ceton lors du comice.

Constitution du nouveau bureau :

Président : Pascal Pigeon

Vice président : Claude Chartier

Trésorier : Olivier Gautreau

Trésorière adjointe : Christelle Rondeau

Secrétaire : Christèle Cabaret

Secrétaire adjoint : Aurélien Cabaret

Pour tout renseignement concernant l'harmonie :

Pascal Pigeon au 06 03 71 02 56.

Association Sportive Germinoise

Encore une fin de saison qui s'annonce

Les enfants ont pu bénéficier d'un temps clément ; peu d'entraînements ont dû être annulés.

Nous n'avons pas pu inscrire ces enfants aux divers plateaux proposés par le District faute d'un nombre suffisant de joueurs . Dommage cela aurait contribué à une meilleure compréhension des lois du jeu de football et à profiter d'un riche échange avec d'autres enfants.

Nous avons revus des anciens joueurs maintenant devenus grands qui nous ont remerciés des connaissances que nous leur avons transmis aussi bien dans le jeu que dans le comportement et l'acceptation des différences de l'autre.

Cela nous a touché et nous donne l'envie de continuer dans cette optique.

En raison d'un agenda très fourni nous ne ferons pas de journée parents / enfants cette année mais nous serons présents à la kermesse de l'école de Saint Germain de la coudre.

Nous vous souhaitons à tous un bel été.

G. Franqueville



État - civil

Bienvenue à

Alice CORNILLEAU
Née le 15 mars 2026
Le Mans (72)

Mya GIRARD
Née le 11 avril 2026
Le Mans (72)

Nora TARBOURIECH MAUSSE
Née le 04 mai 2026
Le Mans (72)

Meilleurs vœux de bonheur à

Gaëtan THOMAS & Clémence HOYAU pacsés le 23 mai 2026.

Nos pensées attristées pour le départ de

Mme Maria DA SILVA
80 ans
13 janvier 2026
Nogent-le-Rotrou (28)

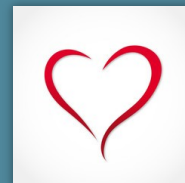
M. Bernard VUILLET
92 ans
27 janvier 2026
Bellême (61)

M. Raymond GOUALARD
83 ans
29 janvier 2026
Nogent-le-Rotrou (28)

Mme Pierrette GROSPIRON
70 ans
21 mars 2026
La Ferté-Bernard (72)

M. Jean-Yves POSTIC
76 ans
29 avril 2026
Mamers (72)

Mme Jeannine PAPILLON
95 ans
10 mai 2026
Bellême (61)



Recensement de la population (base théorique)

Au 01.01.2025 : population municipale 828
Population comptée à part 24
Population totale 852 habitants

Au 01.01.2026 : $831 + 23 = 854$ habitants



Le recensement général de la population a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2026

Les premiers constats sont :

- Une baisse du nombre de résidences principales (356) au profit d'une augmentation du nombre de résidences secondaires (73)
- Une augmentation du nombre de logements vacants : 70 contre 67 en 2020
- Une baisse de la population par desserrement des ménages (moins de personnes par foyer). Les chiffres ne seront homologués qu'en 2028.
- 260 déclarations ont été effectuées par internet—la mairie ne pouvant découvrir que le nombre d'habitants par foyer, il nous apparaît regrettable que certaines personnes ne se soient pas déclarées.

Le recensement de la population une fois homologué sert de base de calculs pour diverses cotisations mais aussi pour les dotations de fonctionnement versées par l'État au budget de la commune

Aménagement de la rue de l'église

Les premières esquisses seront présentées lors d'une réunion publique à la salle « Lucien Pottier » le vendredi 25.09.2026 à 18 heures.

Retenez la date !

Ce sera le moment de faire part de vos observations et de vos suggestions. Nous comptons sur votre présence que vous habitez ou non la Rue de l'église.

BULLETIN
TIRÉ À

620 EXEMPLAIRES

DIRECTRICE DE LA
PUBLICATION :

DANIÈLE MARY

COMITÉ
DE RÉDACTION :

D. MARY
T. CHARON
F. PAGA-GUERRA
C. SOTTEAU
P. JARRIE
M. DA VEIGA MONTEIRO

Impression :
vhp-valdhuysnepubli.com

Que faire en cas de découverte d'un essaim d'abeilles ?



L'essaimage intervient lorsque la ruche est trop peuplée, la reine quitte alors la colonie avec une partie des ouvrières pour fonder un nouveau nid. Pendant cette phase, les abeilles se posent temporairement sur un support pour se regrouper et protéger la reine en attendant de trouver un nouveau nid. C'est impressionnant mais en général les abeilles ne sont pas agressives. Il ne faut surtout pas chercher à les déranger !

La solution consiste à contacter **un apiculteur ou un spécialiste habitué à récupérer les essaims**. Il suffit de garder ses distances et d'éviter les passages fréquents à proximité. Fermer toutes les portes et fenêtres, enfermer quelques instants vos animaux domestiques et patienter, ce sont les conseils que nous pouvons vous donner.

Il est rare que l'essaim s'installe définitivement sauf s'il trouve une cavité adaptée : conduit, toiture, cheminée ou mur creux ... Plus l'intervention est rapide, plus l'enlèvement est facile. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous vous retrouvez dans cette situation !

Été 2026 au manoir de la Fresnaye

Le manoir de la Fresnaye invite le public à découvrir un site exceptionnel, où patrimoine et nature se répondent, ainsi qu'à admirer le charme remarquable récemment inauguré.

Les visites guidées des intérieurs et des extérieurs du manoir sont proposées les samedis et dimanches, du 2 mai au 14 juin, de 14 heures à 18 heures ; puis du 1^{er} juillet au 30 août, du mercredi au dimanche, de 13 heures à 19 heures.

« *Mémoires de La Vye, le passé prend racine* »

De mai à août, le domaine et le manoir accueillent également l'exposition de l'artiste italien Matteo Tassan, « *Mémoires de La Vye, le passé prend racine* ». À partir d'un récit mêlant histoire et fiction, autour d'un ancien seigneur de la Fresnaye, l'artiste imagine une pépinière de plantes hybrides et un futur végétal en transformation. Une exposition sensible et intrigante, entre mémoire et anticipation d'un monde futur imaginaire.

Renseignements :

www.manoir-de-la-fresnaye-perche.com

06 95 61 83 66

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le secrétariat est désormais fermé les mercredis.

☎ 02 33 83 24 41